



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-PT

Date : 1^{er} juillet 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Devant : M. le Juge Iain Bonomy, juge de la mise en état

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 1^{er} juillet 2009

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT UNE DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT
D'OBSERVATIONS DU GREFFE**

Le Bureau du Procureur

M. Alan Tieger
M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff

L'Accusé

Radovan Karadžić

NOUS, Iain Bonomy, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

ÉTANT SAISI d'une demande déposée le 26 juin 2009 (*Prosecution Motion for Reconsideration of Trial Chamber's Decision on Motion for Order for Contact with Prosecution Witnesses*, la « Demande ») par laquelle le Bureau du Procureur (l'« Accusation ») prie la Chambre de première instance de réexaminer sa décision du 19 juin 2009 relative à la demande d'ordonnance concernant les contacts avec les témoins à charge (*Decision on Motion for Order for Contact with Prosecution Witnesses*, la « Décision ») ou, à défaut, d'en certifier l'appel¹,

ATTENDU que le Greffe aiderait la Chambre de première instance en lui présentant des observations sur la Demande en vertu de l'article 33 B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »),

EN APPLICATION des articles 54 et 65 *ter* B) du Règlement,

INVITONS le Greffe à déposer au plus tard **le lundi 6 juillet 2009** les observations sur la Demande qu'il souhaite porter à l'attention de la Chambre de première instance en vertu de l'article 33 B) du Règlement.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Juge de la mise en état

/signé/

Iain Bonomy

Le 1^{er} juillet 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Demande, par. 1.